



VIDE GRENIER SAINT FIACRE
ÉPERNON
DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025



Je soussigné(e)

NOM*.....

PRÉNOM*.....

ADRESSE*.....

N° DE PORTABLE*.....

L'INSCRIPTION VOUS SERA CONFIRMÉE UNIQUEMENT PAR MAIL.

MERCI DE NOUS INDiquer CI-DESSOUS VOTRE ADRESSE MAIL EN MAJUSCULE SVP :

EMAIL*@.....

Je demande la réservation d'un emplacement pour la Saint Fiacre le 21 septembre 2025

➤ d'une longueur linéaire (SANS VOITURE) mètres X **4.50€** = €
(rue Grand Pont, rue Painlevé, Rue Bourgeoise)

➤ d'un emplacement de 5 mètres (AVEC VOITURE) mètres X **22.50€** = €
(uniquement avenue de la Prairie)

si besoin de + de 5 mètres avec voiture, compléter en mètre linéaire sans voiture
..... mètres X **4.50€** = €

Soit au **TOTAL** mètres pour la somme de €

REMARQUES EVENTUELLES CONCERNANT L'EMPLACEMENT :

.....
.....

La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 septembre 2025.
Le prix du mètre linéaire passera à 8 € pour les personnes se présentant
le jour du vide grenier sans réservation.

Je transmets mon dossier d'inscription complet par courrier :

- Le paiement par chèque ou en espèces :
Chèque de Euros à l'ordre de **COLLECTIF BASKET EGE**
sur la banque..... n° de chèque €
ou
Espèce d'un montant de Euros
- La photocopie de ma carte d'identité **RECTO VERSO** pour les particuliers ou de la carte d'immatriculation au registre du commerce pour les professionnels
- Le règlement signé (voir au dos de ce document)

Tous ces éléments sont à adresser à
Entente Gallardon Epernon Basket – J. CANTELEUX
8 rue du Village – 28320 BAILLEAU ARMENONVILLE

**Informations obligatoires*



REGLEMENT :

- 1) **Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ni par mail mais uniquement par courrier ou par internet (Helloasso).**
- 2) Les inscriptions transmises par courrier seront prises en compte à réception du dossier complet : bulletin d'inscription complété + règlement signé + copie carte identité + paiement.
- 3) Toute inscription est définitive. **Aucun remboursement ne sera effectué** sauf en cas d'annulation de l'évènement.
- 4) Les numéros d'emplacements seront UNIQUEMENT communiqués à l'exposant le dimanche matin dès son arrivée à partir de 6 heures.
- 5) Le placement se fera le dimanche de 6h00 à 7h30 et le remballage à partir de 18h00.
- 6) Toute place réservée et non occupée à 7h30 ne sera pas remboursée et pourra être réattribuée.
- 7) L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est réservé, à ne pas faire déborder les objets de la surface de son stand (1 mètre maximum sur la route) et à garder libre les passages réservés aux secours.
- 8) Aucun véhicule ne pourra stationner derrière les stands sauf Avenue de la prairie (avec un minimum de 5 mètres).
- 9) **L'interdiction est faite à tous les exposants d'accrocher ou de suspendre des articles sur les murs, volets et clôtures.**
- 10) A son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, sans déchets. Des containers et sacs-poubelles seront à disposition. Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.
- 11) **Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse** ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, suite à leur manipulation, leur installation ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.
- 12) La location des emplacements est nominative et **toute sous-location de stand est interdite.**
- 13) Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit d'un « vide grenier » à tout moment de la manifestation sans remboursement de ses frais de participation.
- 14) **La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.**
- 15) **La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 septembre 2025.**
- 16) **Le mètre linéaire passera à 8 € pour les personnes se présentant le jour du vide grenier sans réservation sous réserve d'emplacements libres.**

Je soussigné(e).....
déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement, à le respecter et à ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Date et signature :

Renseignements par mail à saintfiacre.epernon@gmail.com